

**INFORMATION SUR LE DISPOSITIF D'AIDE A LA
SCOLARITÉ POUR LES COLLÉGIENS**

(Suite)

Information sur le traitement des données personnelles :

Votre demande d'aide départementale implique le traitement de certaines de vos données personnelles par le Département de la Loire.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public afin de vérifier que vous remplissez les conditions d'éligibilité et de procéder au paiement de l'aide.

Les données personnelles traitées sont :

- Celles collectées dans le présent coupon réponse (en p1),*
- Celles issues du fichier des élèves bénéficiaires d'une bourse nationale, transmises par l'Education nationale au Département (nom et prénoms de l'élève bénéficiaire et de ses représentants légaux, montant de la bourse nationale, adresse postale et électronique du bénéficiaire, collège de scolarisation, coordonnées bancaires).*

Si vous refusez le traitement de ces données, votre demande d'aide départementale ne pourra pas être instruite.

Les destinataires sont les agents dûment habilités en charge de l'instruction et du paiement des bourses départementales.

Elles seront conservées par le Département pendant une durée de 2 ans.

Elles ne donnent lieu à aucune prise de décision automatisée ni à aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer en adressant un message au Délégué à la protection des données désigné par le Département de la Loire (rgpd@loire.fr).

Si vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de vos droits, vous avez également la possibilité de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.